



PROGRAMME DE FORMATION

“Comment mettre en place des activités Montessori en extérieur ? “

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé .

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

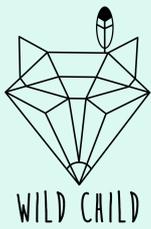
- Comprendre les grands principes de l'approche Montessori et de la place de la Nature dans les ambiances Montessori.
- Identifier des clés et des outils pratiques afin de pouvoir proposer aux enfants des activités Montessori adaptées en extérieur
- Apprendre à présenter une activité avec la pédagogie Montessori.
- Permettre aux enfants de développer leur autonomie, leur concentration et leur motricité fine en leur offrant un cadre pour s'exercer à l'extérieur.

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

CONTENU :

- Introduction à la pédagogie Montessori
- L'environnement préparé et la place de la nature dans la pédagogie Montessori
- Les activités sensorielles en lien avec la nature



- Les activités de Vie Pratique en lien avec la nature
- D'autres activités à proposer en extérieur
- Présentation des activités

MOYENS :

- Recueil des informations sur la structure en amont.
- Sondage de pré-formation anonyme des participants.
- Brainstorming des idées d'activités déjà présentes
- Présentation avec rétroprojecteur.
- Propositions pédagogiques concrètes : démonstrations
- Mise en situation
- Support de formation remis à chaque stagiaire.
- Bibliographie.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la pédagogie sur leur structure.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.